Loi séparatisme : l'Éducation nationale devra transmettre les données sur l'origine sociale des élèves aux conseils départementaux, chargés de réaliser la carte scolaire avec les rectorats

12/02/2021 à 17h11



Mixité sociale : l'Éducation nationale devra transmettre les données sur l'origine sociale des élèves aux conseils départementaux, chargés de réaliser la carte scolaire avec les rectorats, selon l'amendement d'@AChristine_Lang.#DirectAN #PJLPrincipesRépublicains #PJLSéparatisme pic.twitter.com/6Ldb9o29kx

— LCP (@LCP) February 12, 2021